



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES**  
**Séance du 13 avril 2026**

Le treize avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

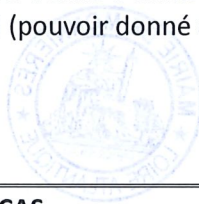
Date de convocation : 09/04/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, M Arnaud FRON, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, les adjoints au maire, Mme Laurel LAURENT, M Olivier CRÉMET, M François BONNET, Mme Emmanuelle RETIÈRE, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Magalie LYSANIUK, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Edwige GROS-MORAT, Mme Sophie LATOUR, Mme Anne-Cécile MERIAU

Absents excusés : Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à Mme Magalie LYSANIUK)  
Mme Laure PICARD-PHILIPPON (pouvoir donné à M Sébastien BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Laurel LAURENT



**2026-04-13-002 Elections des membres Élus du CCAS**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8 à R123-15,

**Vu** la délibération 2026-04-13-001 qui fixe le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 12 soit 6 membres élus par le conseil municipal en son sein et 6 membres nommés,

**Considérant** l'unique liste présentée suivante :

- Charlène Ménard
- Laure Picard Philippon
- Anne-Cécile Mériaux
- François Bonnet
- Hélène Quéméré
- Sébastien Bertrand

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de bulletins pour la liste : 19



La liste présentée par Mme Charlène MÉNARD est élue à l'unanimité par le conseil municipal.

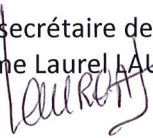
Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- Charlène Ménard
- Laure Picard Philippon
- Anne-Cécile Mériaux
- François Bonnet
- Hélène Quéméré
- Sébastien Bertrand

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Mme Laurel LAURENT



Le Maire  
Jacques DRONNEAU

